

**DEPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT DE CONDOM  
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----o-----  
**SEANCE ORDINAIRE DU 24 MAI 2016**  
-----o-----

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mai à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, maire.

SECRETAIRE : M. Jean TRAMONT

Date de la convocation : 18 mai 2016	Présents : 22	Ayant donné procuration : 4	Votants : 26
--------------------------------------	---------------	-----------------------------	--------------

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
Mme Cécile LAURENT			1
M. Thierry SACRE			1
Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES			1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
	M. Laurent BOLZACCHINI	Mme Frédérique TURRO	1
Mme Atika OUADDANE			1
Mme Marie SONNINO			1
M. Jean TRAMONT			1
	M. Roël VAN ZUMMEREN	M. Gérard DUBRAC	1
Mme Vanessa MARTIAL			1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL	Mme Marie-Paule GARCIA	1
M. Alexandre BAUDOUIN			1
	Mme Corinne BARREILLE		0
M. Serge COTRET			1
	Mme Lydia NOUAILLES		0
M. Patrick GOUZENES			1
Mme Marie-Andrée DUCASSE			1
M. Didier HURABIELLE			1
Mme Françoise MARTINEZ			1
M. Alain PINSON			1
Mme Hélène DELPECH			1
	M. Jean-François ROUSSE	Mme Hélène DELPECH	1
	Mme Geneviève SABATHIER		0
M. Eric LANXADE			1
<b>22</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>26</b>

**Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :**

**COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal (code général des collectivités territoriales – article L2122-22) et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire (inférieurs au seuil de 206 000 HT) et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

---

**MODIFICATION DES STATUTS DU SIAEP DE CAUSSENS : ADHESION DE COMMUNES A LA COMPETENCE A LA CARTE ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** l'adhésion des communes de BERRAC, MANSENCOME et AYGUETINTE au SIAEP de CausSENS

**APPROUVE** la modification des statuts présentés en annexe

---

**ANNULLATION DE DELIBERATIONS PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UN BIEN SUITE A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de retirer les délibérations n°2016-29 et n°2016-30 en date du 14 avril 2016

---

**ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER AVENUE DE L'ARMAGNAC**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la majorité par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. LANXADE),

**DECIDE** de l'acquisition, dans le cadre d'enchères, de la propriété immobilière sise à Condom, 14 avenue d'Armagnac cadastré AW 34, 35 et 210 moyennant le prix maximum de 50 000 euros hors frais annexes

**DECIDE** de mandater Me MONDIN-SEAILLES en vue de représenter la commune

**DONNE POUVOIR** au Maire à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment dans le cadre du transfert de propriété.

---

**ACQUISITION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER RUE DE LA REPUBLIQUE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de l'acquisition de l'ensemble immobilier susmentionné moyennant le prix maximum de 100 000 euros hors frais annexes

**DONNE POUVOIR** au Maire à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment dans le cadre du transfert de propriété, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

---

**BAIL EMPHYTEOTIQUE ADMINISTRATIF STATION HYDROELECTRIQUE BARRAGE DE GAUGE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à la majorité par 25 voix POUR et 1 ABSTENTION (M. LANXADE),

**APPROUVE** les termes et conditions du bail administratif emphytéotique tel que joint en annexe

**DONNE POUVOIR** au Maire afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment signer le bail, les frais de notaire étant à la charge du preneur à bail.

---

**GARANTIE D'EMPRUNT DE LA SA GASCONNE D'FLM DU GERS REAMENAGEMENT DE PRETS**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**ACCORDE** sa garantie dans le cadre d'un réaménagement de prêts contracté par la SA Gasconne d'HLM du Gers auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

---

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AFFECTEE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE SAINT EXUPERY**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de verser une subvention exceptionnelle affectée à l'association sportive du collège Saint Exupéry d'un montant de 250€.

---

**TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE ETE 2016**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer les tarifs de la saison culturelle été 2016 comme suit :

	<b>Tarif A</b>	<b>Tarif B</b>	<b>Tarif C</b>	<b>Tarif D</b>
Normal	A1 : 14 €	B1 : 19 €	C1 : 29 €	D1 : 5 €
Réduit et Groupe de + 10 personnes	A2 : 11 €	B2 : 15 €	C2 : 24 €	
Enfants (-12 ans)	A3 : 5 €	B3 : 5 €	C3 : 5 €	D2 : 3 €
			21 juillet 2016 « Natacha Atlas »	

*Critères Tarif Réduit : 12 – 18 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA, personnes à mobilité réduite*

---

**TARIFS DE LOCATION DES SALLES PIERRE DE MONTESQUIOU, CADETS DE GASCOGNE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer les tarifs de location des salles Pierre de Montesquiou, Cadets de Gascogne, pour application dès le 1<sup>er</sup> septembre 2016, ainsi qu'il suit :

	<b>Euro</b>
<b>CHAUFFAGE Salle Pierre de Montesquiou</b>	
chauffage, forfait journée	100,00
chauffage, forfait au week end	200,00
<b>TARIFS DES SALLES DE LA HALLE</b>	
Associations Condomoises	
Cadets de Gascogne et Pierre de Montesquiou	150,00
Autres	
Pierre de Montesquiou	500,00
Cadet de Gascogne	200,00
Cautions exigibles	
Cautions exigibles dès la première réservation	700,00
Associations condomoises, première location gratuite y compris chauffage	0,00

---

## **SUPPRESSION DU TARIF DE LOCATION DU CLOÎTRE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DECIDE** de supprimer le tarif de location du Cloître.

---

## **GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE CONDOM, LE CCAS DE CONDOM ET LE CIAS DE LA TENAREZE MARCHE DE TELEPHONIE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DECIDE** de la constitution d'un groupement de commandes entre la Commune de Condom, le CCAS de Condom et le CIAS de la Ténarèze

**DECIDE** que le coordonnateur aura compétence pour la consultation et la passation, après avis éventuel de la commission d'appel d'offres

**DECIDE** que ce groupement sera constitué pour la prestation de service de téléphonie

**APPROUVE** les termes et conditions de la convention de groupement de commandes et autoriser M. le Maire à la signer.

---

## **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNE DE CONDOM, LE CCAS DE CONDOM ET LE CIAS DE LA TENAREZE MARCHE DE TELEPHONIE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DECIDE** que la commission d'appel d'offres sera constituée d'un représentant élu (1 titulaire et 1 suppléant) parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres, et d'un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres

**DESIGNE** pour le compte de la Commune : titulaire : M. BEYRIES et suppléant : M. PINSON

---

## **CREATION DE POSTE**

---

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**DECIDE** de la création d'un emploi d'agent social de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet

**MODIFIE** le tableau des emplois,

**INSCRIT** au budget les crédits correspondants.

---

## **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

---

Le Conseil Municipal,  
Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

La nomination de M. Philippe BEYRIES, M. Alexandre CARDONA, M. Roël VAN ZUMMEREN, M. Alexandre BAUDOIN, Mme Geneviève SABATHIER en qualité de titulaires et Mme Marie – Paule GARCIA, Mme Frédérique TURRO, M. Laurent BOLZACCHINI, Mme Atika OUADDANE, M. Alain PINSON, en qualité de suppléants a pris effet immédiatement au sein de la commission de délégation de service public,

Le Maire,  
Gérard DUBRAC

